



ÉTAT DES LIEUX DES SYSTÈMES DE PAIEMENT INSTANTANÉ INCLUSIFS EN AFRIQUE

SIIPS 2024 • Rapport sommaire

Remerciements

Auteurs : Sabine Mensah et Jacqueline Jumah

Ce rapport est le fruit d'un partenariat entre AfricaNenda, le Groupe de la Banque mondiale et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. L'étude a été menée par Cenfri et Frontier Consulting Services Ltd.

L'équipe remercie le Dr Robert Ochola, PDG d'AfricaNenda Foundation, pour sa supervision, ainsi que tous les collègues d'AfricaNenda qui ont contribué au processus de révision : Akinwale Goodluck, Bery Dieye, Felista Amagarat, Jamelino Akogbeto, John Muthiora, Patricia Charehwa, Nadia Dafir, Nesrine Aouinti, Vanessa Umotoni et Tewodros Besrat.

Les auteurs remercient le comité de pilotage de l'édition 2024 du Rapport sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs (« Rapport SIIPS ») en Afrique, le Dr Mactar Seck (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique), Harish Natarajan, Holti Banka, Nilima Ramteke et l'équipe (Banque mondiale) pour leurs précieuses contributions.

Elles souhaitent également témoigner leur reconnaissance aux diverses parties prenantes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, fourni des commentaires, partagé leur expérience et coopéré avec les équipes d'AfricaNenda et de Cenfri lors des enquêtes et des entretiens menés.

Nous remercions tout particulièrement les banques centrales et les opérateurs de systèmes de paiement instantané de l'Angola, d'Afrique du Sud, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, de Maurice, de l'Ouganda, du Nigeria, du Rwanda, de la Tanzanie, de la Tunisie, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté de développement de l'Afrique australe de nous avoir communiqué des données permettant de combler les lacunes dans l'information disponible.

Nous exprimons notre profonde gratitude envers notre rédactrice en chef adjointe, Laura Starita, de Forge and Refine, pour sa précieuse contribution. Nous remercions également l'équipe de conception de Formato Verde pour le travail exceptionnel qu'elle a accompli afin d'améliorer la parution et la présentation de ce rapport, ainsi que 3DS World pour son remarquable travail de traduction.

Enfin, ce rapport n'aurait pas pu voir le jour sans le généreux soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates.

**BILL & MELINDA
GATES foundation**

et les fonctionnalités étaient en service au mois de juin 2024 ont été étudiés. Les auteurs ont recueilli les données de ce rapport directement auprès des banques centrales et des opérateurs de systèmes de paiement instantané publics ou publics-privés en Afrique, ainsi qu'à partir de ressources accessibles au public entre janvier et juin 2024. Les résultats comprennent également des informations tirées d'entretiens approfondis avec les parties prenantes, menés au cours de la même période. L'étude de marché a été menée entre février et mars 2024.

Le rapport SIIPS complet est disponible à l'adresse suivante : www.africanenda.org/siips2024

À propos de ce rapport

Le Rapport sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs (« SIIPS ») en Afrique 2024 est un rapport annuel phare d'AfricaNenda Foundation. Ce rapport vise à informer les acteurs du secteur public et du secteur privé, aussi bien sur le continent que par-delà, des évolutions de l'écosystème des systèmes de paiements instantanés de détail en Afrique. Il comprend une évaluation du caractère inclusif de ces systèmes, aussi bien en matière de fonctionnalité (tous les utilisateurs finaux peuvent y accéder) que de gouvernance (tous les fournisseurs de services de paiement agréés y accèdent de manière équitable et sont autorisés à contribuer à leur conception). Pour les besoins de ce rapport, seuls les systèmes dont les transactions

Sommaire

CHAPITRE 1 04

En quoi les systèmes de paiement instantané inclusifs sont-ils importants pour l'Afrique ?

Mettre les paiements numériques à la disposition de tous les Africains05
Infrastructure publique numérique : quelle est la prochaine étape pour rendre les paiements encore plus inclusifs ?07

CHAPITRE 2 09

Paysage des systèmes de paiement instantané en Afrique en 2024

SPI actifs en Afrique.....11
Les SPI multisectoriels s'imposent peu à peu ..12
Les SPI multisectoriels gagnent en popularité..13
Volumes et valeurs des transactions14
Propriété et gouvernance.....15
Cas d'utilisation16
Canaux17
Instruments18
Inclusivité19

CHAPITRE 3 20

Adoption des paiements numériques par les utilisateurs finaux en Afrique

Le genre, la fréquence des revenus et l'âge sont des variables affectant l'usage21
Les MPME se tournent vers les paiements numériques pour les règlements de leurs clients et pour payer leur personnel et leurs fournisseurs23

L'utilisation habituelle est favorisée par la commodité, le faible coût, la confiance, la rapidité et la fiabilité24
Obstacles à l'inclusivité.....26

CHAPITRE 4 27

Coup de projecteur sur la nécessité d'une réglementation propice à l'innovation

Rendre les SPI plus inclusifs en optant pour une réglementation propice à l'innovation..... 28
Permettre aux SPI de toucher de plus larges publics en octroyant aux fintechs des agréments proportionnels aux risques 29
Permettre une intégration inclusive des acteurs grâce à l'eKYC..... 30
Tous les pays dotés d'un SPI autorisent une certaine forme d'eKYC, mais des lacunes subsistent 31
Étendre l'accès aux systèmes de paiement instantané grâce à l'eKYC 33

CHAPITRE 5 34

Opportunités et tendances pour favoriser la mise à l'échelle et l'inclusivité

Tendances au niveau du marché..... 35
Tendances des systèmes..... 36
Tendances des consommateurs 37

CHAPITRE 6 38

Les prochaines étapes des SPII

Plats à emporter de SIIPS 2024 39
La route vers l'inclusivité 40
Liste des banques centrales/opérateurs de SPI qui ont répondu à l'enquête..... 41



1

En quoi les systèmes de paiement instantané inclusifs sont-ils importants pour l'Afrique ?

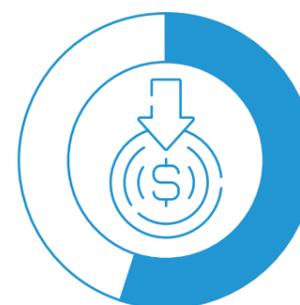


Mettre les paiements numériques à la disposition de tous les Africains

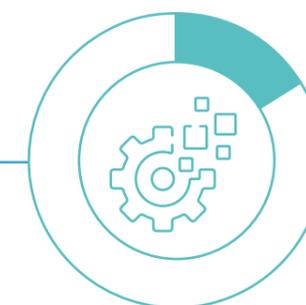
Pouvoir recevoir des paiements numériques : c'est l'une des principales motivations de l'ouverture d'un compte bancaire. Dans les économies en développement, 39 % des adultes ont ainsi ouvert leur tout premier compte dans ce but (Banque mondiale, 2021).

Il est pourtant difficile de faire valoir le côté pratique et abordable des paiements et de favoriser l'inclusion financière dans la mesure où la moitié des pays d'Afrique ne disposent pas d'un système de paiement instantané (« SPI ») à l'échelle nationale.

C'est notamment à cause de ce déficit d'inclusion qu'en 2021, en Afrique subsaharienne, seuls 16 % des habitants avaient déjà réglé un commerçant par voie numérique et 11 % une facture de services publics à l'aide d'un téléphone portable (Banque mondiale, 2021). Il reste encore beaucoup à faire pour proposer des services de paiement numérique inclusifs.



55 %
des adultes africains
étaient financièrement
inclus en 2021



16 %
avaient effectué un
paiement numérique au
profit d'un commerçant



11 %
avaient réglé une facture
de services publics à l'aide
d'un téléphone portable

Source : Banque mondiale (2021). Base de données Global Findex.



Infrastructure publique numérique : quelle est la prochaine étape pour rendre les paiements encore plus inclusifs ?

Pour généraliser les paiements numériques inclusifs, l'une des principales pistes de travail consiste à mettre en place et à développer la couche de paiement de l'infrastructure publique numérique, de sorte que chaque pays ait accès à un SPII en mesure de fournir des services à l'échelle de la société.

Les SPI domiciliés sur le continent africain peuvent potentiellement assurer la couche de paiement de l'IPN. Toutefois, bien que le nombre de SPI se soit multiplié ces dix dernières années, ils ne sont pas encore bien intégrés aux initiatives existantes en matière d'établissement de l'IPN.

Qu'est-ce qu'un SPII ?



Systèmes de paiement instantané (« SPI ») — Les SPI sont des systèmes de paiement numérique de détail en boucle ouverte qui permettent d'effectuer des transactions numériques irrévocables de type « *credit push* », de faible montant et en temps quasi réel et qui sont disponibles **24 heures sur 24, 365 jours** par an, à l'exclusion des périodes de maintenance planifiée ou des pannes du système. Les expressions « système de paiement instantané » (« SPI ») et « système de paiement rapide » (« SPR ») désignent les mêmes dispositifs*.



Systèmes de paiement instantané inclusifs (« SPII ») — Les SPII effectuent un traitement numérique des paiements en temps quasi réel et sont disponibles **24 heures sur 24, 365 jours** par an ou presque. Ils permettent d'initier des **transactions irrévocables « push »** de petits montants à **faible coût** et fondées sur des modalités d'**interopérabilité multilatérales en boucle ouverte**. Les fournisseurs de services de paiement agréés disposent d'un accès équitable au système, et les participants jouissent de chances égales d'y contribuer. La banque centrale a la **capacité d'influencer la gouvernance du système****. Les utilisateurs finaux ont accès à une gamme complète de cas d'utilisation et de canaux, ainsi qu'à des mécanismes de recours transparents et adaptés.

* Les définitions utilisées dans ce rapport sont en principe alignées sur la définition tirée du rapport du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché intitulé *Fast Payments* publié en 2016 : « [...] l'on pourrait définir les paiements rapides comme des paiements dans le cadre desquels la transmission du message de paiement et la mise à disposition des fonds au bénéficiaire sont instantanées ou quasi instantanées, et ce 24 heures/24 et 7 jours/7 ou presque » (traduction libre). La définition d'un SPI utilisée dans le Rapport SIIPS cherche à mettre l'accent sur quelques aspects spécifiques pertinents sur le plan de l'inclusion financière dans plusieurs pays à faible revenu, notamment les comptes d'argent mobile et les paiements initiés par le payeur (« push »). De ce fait, même les solutions qui permettent aux utilisateurs de différents fournisseurs de services d'argent mobile d'effectuer et de recevoir des transferts en temps réel sont considérées comme relevant de cette définition. Les différentes catégories de systèmes de paiement instantané inclusifs (« SPII ») reconnaissent toutefois les limites de ces dispositifs. Les transactions initiées par le bénéficiaire (« pull ») pourraient également être incluses dans la classification de systèmes de paiements rapides (« SPR »).

** La banque centrale dispose des pouvoirs réglementaires requis et met en œuvre des dispositifs de surveillance efficaces sur une base continue, afin de proposer et de prendre des mesures correctives visant à s'assurer que les dispositifs de gouvernance sont appropriés et favorisent la réalisation des objectifs de politique publique. Dans certains pays, la banque centrale peut être amenée à exercer un contrôle sur la propriété et/ou à être directement représentée au sein du conseil d'administration (par exemple, en nommant des membres de son personnel en activité ou en désignant un membre externe) afin d'atteindre pleinement les objectifs fixés en matière de gouvernance.

Qu'est-ce qu'une infrastructure publique numérique ?



L'infrastructure publique numérique (« IPN ») est « un ensemble de systèmes numériques partagés, sécurisés et interopérables, qui repose sur des technologies ouvertes et permet d'offrir un accès équitable aux services publics et/ou privés à l'échelle de la société ». L'IPN s'articule autour de plusieurs composantes, à savoir l'identité numérique, le partage sécurisé de données confidentielles et les paiements (G20, 2023).



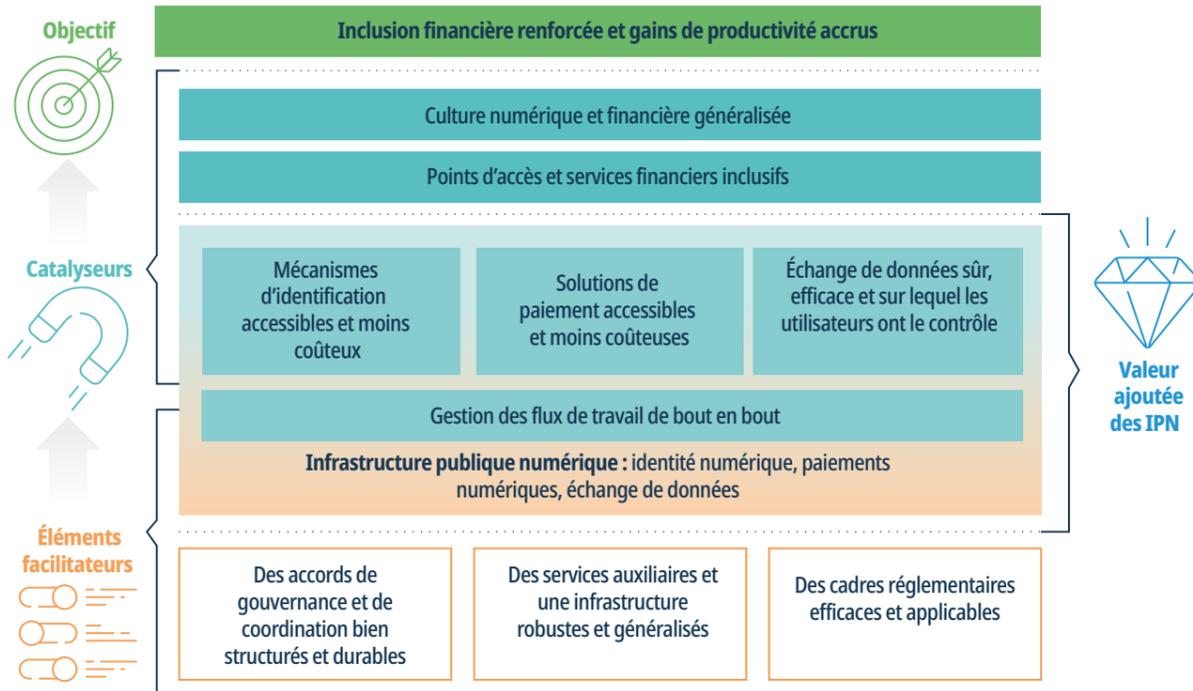
Le Partenariat global pour l'inclusion financière (« GPFI ») précise que « [...] le terme "système" doit être interprété au sens large, de manière à inclure les protocoles, les cadres et les accords de gouvernance sur lesquels les acteurs du marché s'appuient et qu'ils utilisent pour fournir des produits et des services à leurs clients. D'un point de vue conceptuel, les IPN peuvent être considérées comme un ensemble essentiel de systèmes fondamentaux, qui permettent l'utilisation et la prestation intensives de services numériques dans le cadre de toute une palette d'interactions et auprès d'acteurs économiques et sociaux divers et variés » (traduction libre) (GPFI, 2023).



En effet, la plupart des nouveaux projets d'IPN se concentrent dans un premier temps sur les systèmes d'identité numérique. À l'avenir, il sera essentiel de

veiller à ce que les projets d'IPN s'inscrivent dans le prolongement des efforts déployés par les SPI en vue d'offrir des services de paiement plus inclusifs.

Illustration 1.1 | IPN et services financiers



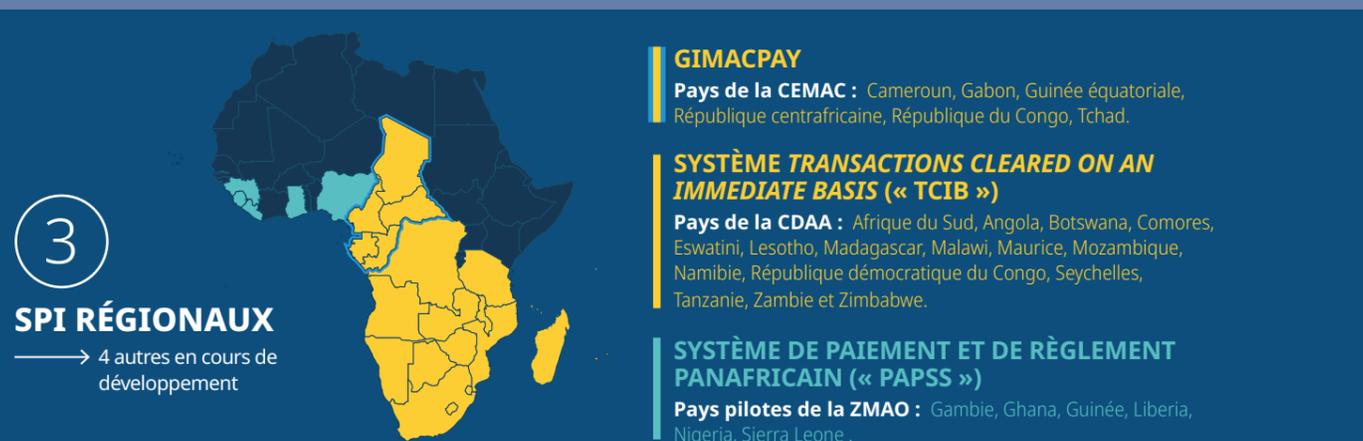
Source : Schéma tiré du document « G20 Policy Recommendations for Advancing Financial Inclusion and Productivity Gains Through Digital Public Infrastructure ».



2

Le paysage des systèmes de paiement instantané en Afrique en 2024

Carte 2.1 | SPI nationaux actifs en Afrique au 1^{er} juin 2024



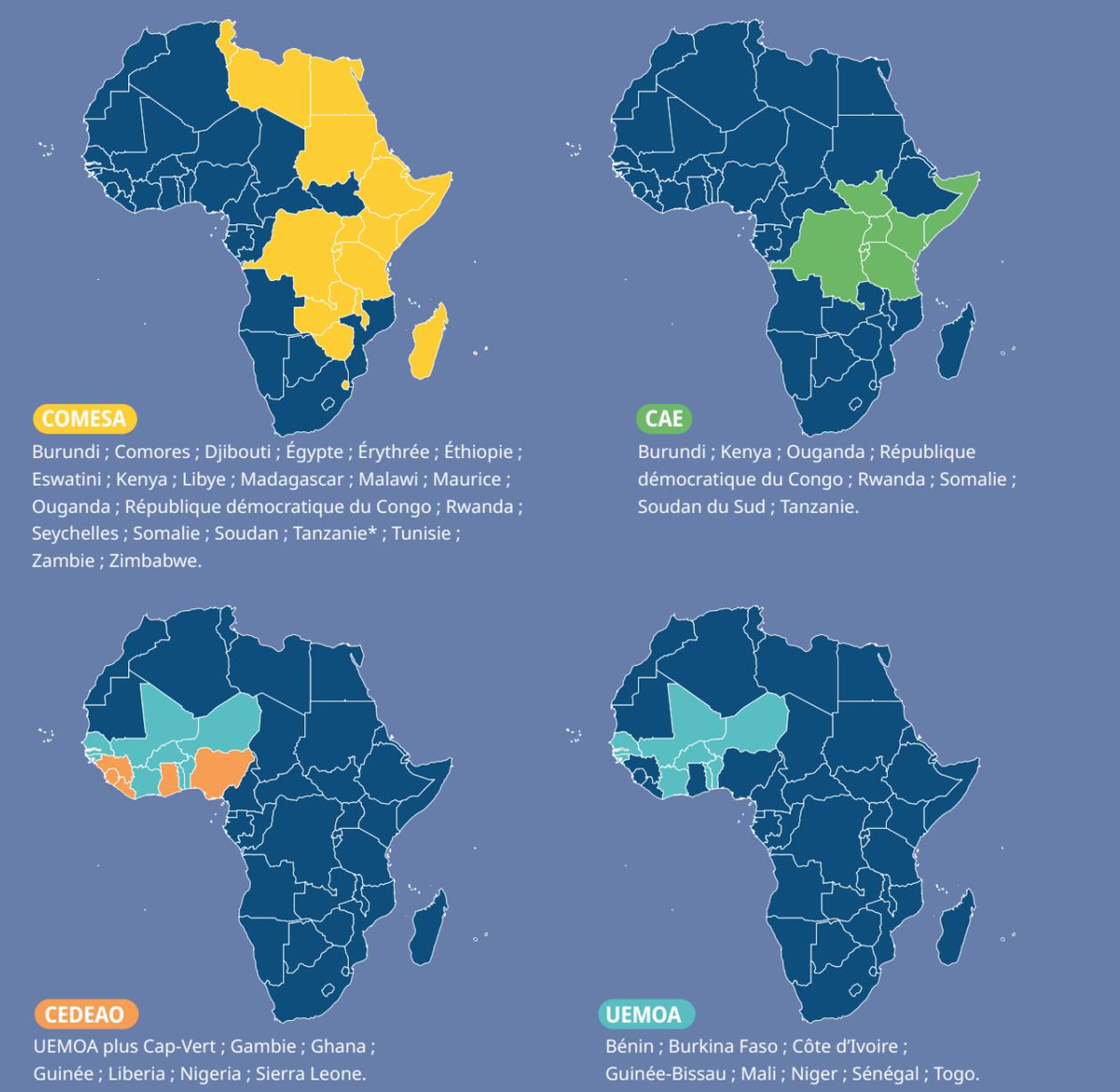
SPI actifs en Afrique

Malgré les lacunes qui subsistent dans la répartition des SPI en juillet 2024, 25 pays du continent sont aujourd'hui en train de moderniser leur SPI ou de mettre au point un nouveau système. Vingt-et-un de ces pays développent de nouveaux systèmes nationaux et quatre pays qui avaient déjà mis en place des systèmes nationaux sont en train de les moderniser ou d'en lancer de nouveaux.

Deux des pays qui renforcent leurs capacités nationales sont le Bénin et le Togo. Ils font également partie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (« UEMOA »), qui développe actuellement un SPI régional.

Outre les fonctionnalités transfrontières du COMESA, le système de l'UEMOA intègrera des fonctionnalités d'interopérabilité nationales pour ses huit pays membres : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Ce projet est pour le moment en phase pilote.

Si tous les projets nationaux et régionaux de SPI se concrétisent, 27 pays supplémentaires qui ne disposent actuellement pas d'un SPI opérationnel en auront un, et seule l'Érythrée n'aura pas son SPI national.



* La Tanzanie n'est pas un État membre du COMESA, mais elle sera intégrée au SPI régional du COMESA.

Les SPI multisectoriels s'imposent peu à peu

Définitions des types de SPI

SPI multisectoriel

Système qui assure une interopérabilité entre tous dans le cadre d'un système global et propose des services de commutation, de compensation et d'échange d'instruments aux banques et institutions non bancaires, à leurs types de comptes et instruments monétaires réglementés respectifs et entre ceux-ci. Grâce à l'interopérabilité entre tous, les utilisateurs finaux ont la possibilité d'effectuer des transactions directement entre des portefeuilles électroniques de différents OAM, entre des comptes d'argent mobile et des comptes bancaires et entre des comptes bancaires. Le système unique fournit le cadre de gouvernance et coordonne, de bout en bout, les fonctions opérationnelles des instruments.



SPI bancaire

Système qui donne accès aux banques uniquement et qui assure la prise en charge des instruments associés aux comptes bancaires.



SPI d'argent mobile

Système qui donne accès aux fournisseurs de services d'argent mobile uniquement et qui assure la prise en charge des instruments associés aux comptes d'argent mobile. Ce type de système prévoit des règles et des normes communes, qui régissent la compensation et le règlement des transactions entre les clients des OAM participants. Ils peuvent reposer soit sur une infrastructure centralisée, soit sur des accords bilatéraux et multilatéraux entre les OAM participants (voir Annexe E pour de plus amples détails).



SPI de monnaie souveraine

Un SPI de monnaie numérique de banque centrale. Ce type de SPI associe un instrument monétaire souverain à un système de transfert de valeur capable de fournir un mécanisme unifié de transfert de valeur numérique entre les systèmes d'instruments commerciaux, les acteurs institutionnels et les individus d'une économie.



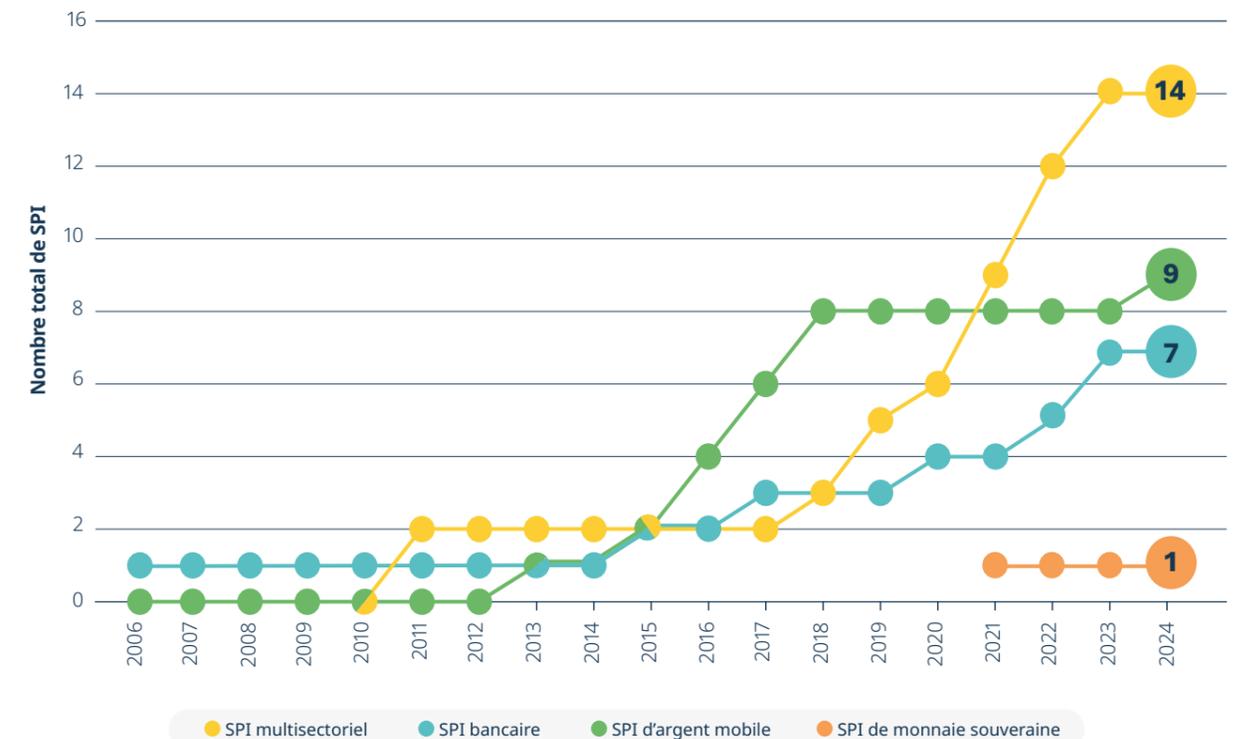
Les SPI multisectoriels gagnent en popularité

En 2018, les systèmes d'argent mobile étaient la forme la plus commune de SPI. Depuis, les systèmes multisectoriels ont gagné en popularité et représentent désormais environ un SPI sur deux.

Or, l'interopérabilité est un élément essentiel à l'inclusivité et un critère fondamental de l'IPN, en ce sens qu'elle crée des conditions de concurrence équitables à la fois entre les différents fournisseurs de services de paiement mais aussi entre les sociétés établies et les nouveaux entrants. Elle ouvre aussi la voie à des possibilités accrues de mises à l'échelle et de populations desservies.

Les systèmes multisectoriels assurent l'interopérabilité du traitement et la compensation des paiements entre les différents fournisseurs de systèmes de paiement.

Illustration 2.1 | Évolution du nombre de SPI au fil du temps (n = 31)



Volumes et valeurs des transactions

Depuis 2019, la valeur des transactions traitées par les SPI a crû chaque année de 39 %.

Au cours des cinq dernières années, le volume et la valeur des transactions traitées ont augmenté, avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de 37 % et 39 %.

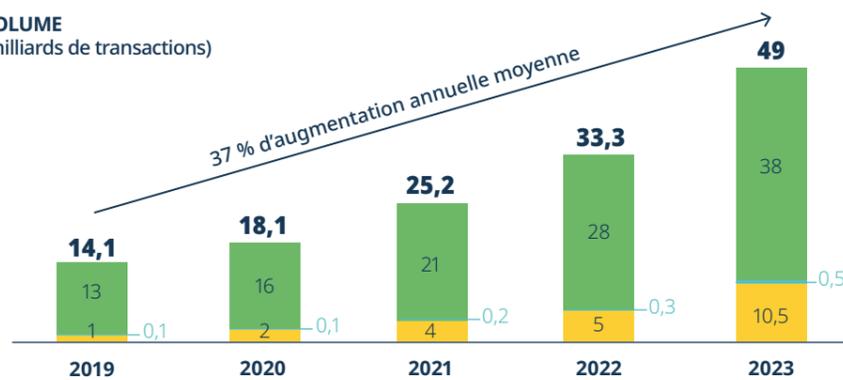
En 2023, les SPI ont ainsi traité 49 milliards d'opérations, le volume annuel le plus élevé à ce jour, en progression de 47 % par rapport à 2022. Cette croissance est le reflet d'une utilisation de plus en plus répandue des SPI dans de nombreux pays.

La valeur annuelle totale traitée par les SPI a dépassé les 1 000 milliards d'USD. Entre 2020 et 2023, la valeur des transactions traitées par les SPI a bondi de 273 %.

Les SPI d'argent mobile traitent de loin le plus grand volume de transactions, avec 38 % du total des transactions en 2023, tandis que les SPI multisectoriels prennent en charge les valeurs les plus importantes, avec 481 milliards d'USD en 2023.

Illustration 2.2 | Volumes et valeurs des transactions (n = 23)*

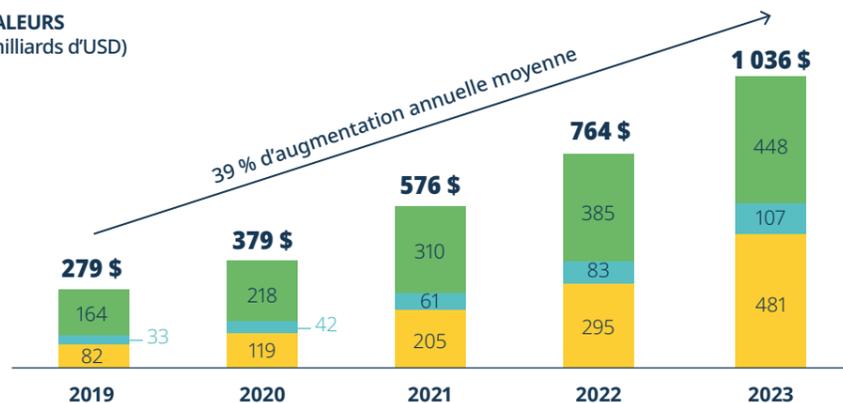
VOLUME
(milliards de transactions)



- SPI multisectoriel
- SPI bancaire
- SPI d'argent mobile

* Aucune donnée n'a été reçue aux fins du Rapport SIIPS 2024 de la part de LeSwitch (Lesotho - nouveau système), de MarocPay (Maroc), de Virement Instantané (Maroc), de SIMO (Mozambique), de eNaira (Nigeria), de la solution d'argent mobile au Nigeria, de PAPSS (pour tout le continent) et de TCIB (CDAA).

VALEURS
(milliards d'USD)



- SPI multisectoriel
- SPI bancaire
- SPI d'argent mobile

* Aucune donnée n'a été reçue aux fins du Rapport SIIPS 2024 de la part de LeSwitch (Lesotho - nouveau système), de MarocPay (Maroc), de Virement Instantané (Maroc), de SIMO (Mozambique), de eNaira (Nigeria), de la solution d'argent mobile au Nigeria, de PAPSS (pour tout le continent) et de TCIB (CDAA).

Remarque: Il est possible que le volume et la valeur réels des transactions soient sous-estimés. Les données présentées à l'illustration 2.2 proviennent d'enquêtes menées par les banques centrales et/ou les opérateurs de SPI (voir Encadré 2.5). Au total, 23 enquêtes ont été renvoyées renseignées. Pour huit SPI, aucune donnée n'était disponible. LeSwitch (Lesotho) n'a été officiellement lancé qu'en 2024. TCIB (CDAA) n'a pas communiqué de volumes ni de valeurs dans sa réponse à l'enquête. Les banques centrales/opérateurs de six autres SPI n'ont pas répondu à l'enquête. Les données au sujet des systèmes suivants sont donc manquantes : MarocPay (Maroc), Virement Instantané (Maroc) (Bank Al-Maghrib pour les deux), SIMO (Mozambique) (Banque du Mozambique), la solution d'argent mobile au Nigeria, eNaira (Nigeria) (Banque centrale du Nigeria pour les deux) et PAPSS (Afrimexbank). Les informations relatives à ces systèmes ont été obtenues dans le cadre de recherches documentaires. Comme eNaira est le seul SPI de monnaie souveraine et qu'il n'y a pas de données le concernant, cette catégorie a été exclue de l'analyse.

Propriété et gouvernance

Treize SPI sont régis par des partenariats public-privé

Les SPI sont la propriété de leurs participants, des régulateurs ou bien des deux. La répartition des structures de propriété des différents SPI d'Afrique se révèle équilibrée :

associations privées et huit sont exclusivement administrés par la banque centrale. Il est à noter que les systèmes multisectoriels autorisant différents types de participants sont le plus souvent régis par la banque centrale ou un PPP.

Treize systèmes sont régis par des partenariats public-privé (« PPP »). Dix SPI sont gérés par des

Propriété de l'organisme de réglementation (11)	Propriété conjointe (10)	Propriété des participants (10)
<ul style="list-style-type: none"> KWiK (Angola) BC IPN (Égypte) BC Meeza Digital (Égypte) BC Ghana MMI (Ghana) BC GIP (Ghana) BC LeSwitch (Lesotho) PPP MauCAS (Maurice) BC MarocPay (Maroc) AP eNaira (Nigeria) BC TCIB (CDAA) PPP TIPS (Tanzanie) BC 	<ul style="list-style-type: none"> GIMACPAY (CEMAC) PPP EthSwitch (Éthiopie) PPP Gamswitch (Gambie) PPP Virement Instantané (Maroc) PPP SIMO (Mozambique) PPP NIP (Nigeria) PPP Solution d'argent mobile au Nigeria PPP PAPSS (ZMAO) PPP NFS (Zambie) PPP ZIPIT (Zimbabwe) PPP 	<ul style="list-style-type: none"> Solution d'argent mobile au Kenya AP PesaLink (Kenya) AP Solution d'argent mobile à Madagascar AP Natswitch (Malawi) AP eKash (Rwanda) AP PayShap (Afrique du Sud) AP RTC (Afrique du Sud) AP Tafia Moja (Tanzanie) AP Solution d'argent mobile en Tunisie PPP Solution d'argent mobile en Ouganda AP

● SPI multisectoriel
 ● SPI bancaire
 ● SPI d'argent mobile
 ● SPI de monnaie souveraine
 BC : Régis par la banque centrale
 PPP : Partenariat public-privé
 AP : Association privée

Gouvernance et inclusivité

Une gouvernance fondée sur la collaboration entre les secteurs public et privé est un facteur essentiel d'inclusivité :

- Les systèmes exclusivement détenus par de grandes banques peuvent s'avérer moins flexibles pour les banques de taille plus modeste ou les FSP non bancaires et sont susceptibles de facturer des frais plus élevés pour rentabiliser leurs investissements.
- Un SPI exclusivement détenu et régi par la banque centrale, pour sa part, pourrait quant à lui rencontrer des difficultés à attirer les FSP.

Le fait d'envisager la gouvernance de manière concertée permet de s'assurer que la conception du SPI tient bien compte des objectifs d'inclusivité de la banque centrale, mais aussi que le secteur dispose ainsi d'une ligne directe pour fournir un retour d'information sur les réformes politiques et réglementaires nécessaires. La gouvernance collaborative peut s'effectuer directement par le biais de la propriété et des droits de vote, ou indirectement par l'intermédiaire de comités ou de groupes de travail.

Cas d'utilisation

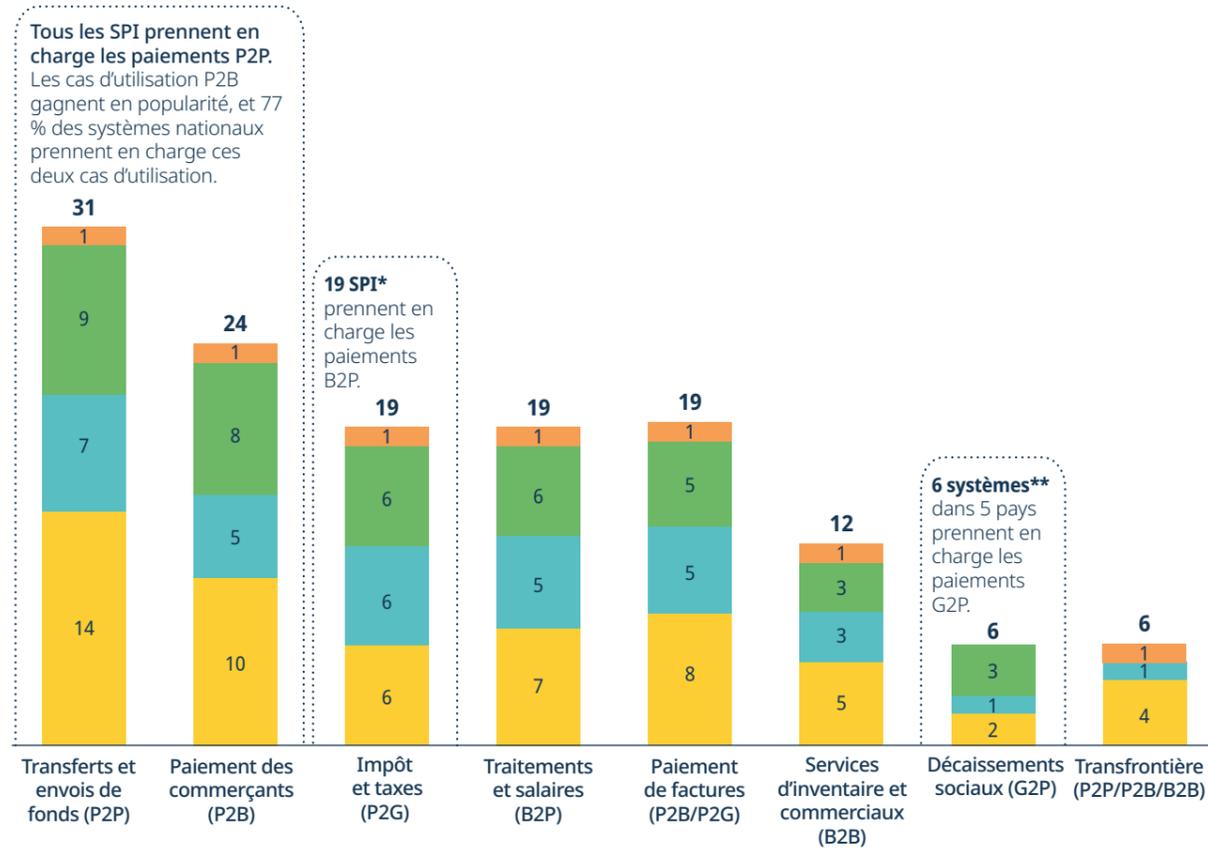
Tous les SPI supportent les paiements P2P. Les cas d'utilisation P2B et P2G gagnent en popularité, tandis que le plein potentiel du G2P demeure sous-exploité.

Prise en charge d'un plus grand nombre de cas d'utilisation : quelles implications en matière d'inclusivité ? Pour les utilisateurs finaux, les cas d'utilisation P2P et P2B sont ceux qui offrent les bénéfices les plus directement tangibles. Il a toutefois été démontré que la prise en charge de nouveaux cas d'utilisation, tels que les salaires numériques et les paiements publics, favorisait l'adoption des comptes financiers et des

paiements grâce à la régularité des encaissements des revenus numériques.

 **Seul NIP au Nigeria prend en charge tous les cas d'utilisation. C'est ce qui lui a permis de passer à l'échelle.**

Illustration 2.3 | Cas d'utilisation pris en charge par type de SPI, mentions multiples (n = 31)



* B2P : RTC (Afrique du Sud), IPN et Meeza Digital (Égypte), Gamswitch (Gambie), MMI et GIP (Ghana), solution d'argent mobile au Kenya et PesaLink (Kenya), solution d'argent mobile à Madagascar, Virement Instantané (Maroc), MauCAS (Maurice), eNaira et NIP (Nigeria), Taifa Moja et TIPS (Tanzanie), solution d'argent mobile en Ouganda, NFS (Zambie), ZIPIT (Zimbabwe), PAPSS (ZMAO).

** G2P : MMI et GIP (Ghana), solution d'argent mobile à Madagascar, MarocPay (Maroc), NIP (Nigeria), solution d'argent mobile en Ouganda.

● SPI multisectoriel ● SPI bancaire ● SPI d'argent mobile ● SPI de monnaie souveraine

P2P : de particulier à particulier	P2B : de particulier à entreprise	B2B : interentreprise
B2P : d'entreprise à particulier	P2G : de particulier à gouvernement	G2P : de gouvernement à particulier

Canaux

Les applications et autres canaux auto-initiés sont les plus répandus, mais les canaux USSD et ceux faisant intervenir l'humain restent essentiels pour favoriser l'inclusion.

 Acceptées sur 30 SPI, les applications pour les **téléphones mobiles**, ou « apps », sont le canal le plus largement accessible sur le continent.

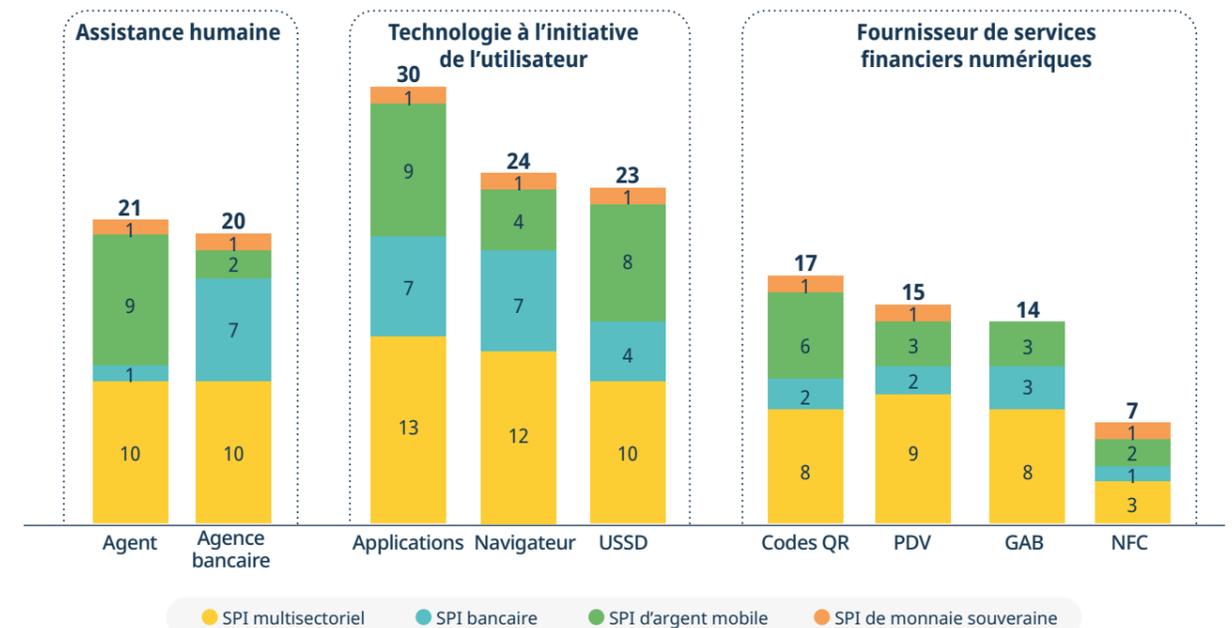
 **Les autres canaux auto-initiés**, à savoir les navigateurs (pris en charge par 25 systèmes) et les données de services complémentaires non structurées (« USSD », supportées par 23 systèmes) sont, après les applications, les canaux les plus largement proposés par les SPI.

 Les **codes quick response** (« codes QR ») ainsi que la communication en champ proche (« NFC ») sont pour leur part de

plus en plus acceptés : 17 systèmes proposent les paiements par code QR, contre 11 en 2023. Au cours de la même période, le nombre de SPI proposant de payer via la technologie NFC est passé de deux à huit.

Enfin, les **canaux faisant intervenir l'humain**, avec des agents présents dans des kiosques d'argent mobile ou des succursales bancaires, sont respectivement pris en charge par 21 et 20 SPI. Ces solutions jouent un rôle essentiel pour les utilisateurs finaux qui ont besoin d'une assistance humaine.

Illustration 2.4 | Canaux de paiement pris en charge par type de SPI, mentions multiples (n = 31)



Globalement : la tendance en faveur des technologies déployées par les smartphones peut contribuer à offrir une expérience utilisateur plus personnalisée, mais pour les utilisateurs africains qui ne possèdent encore que des téléphones mobiles basiques, les canaux avec assistance humaine et l'USSD restent importants.

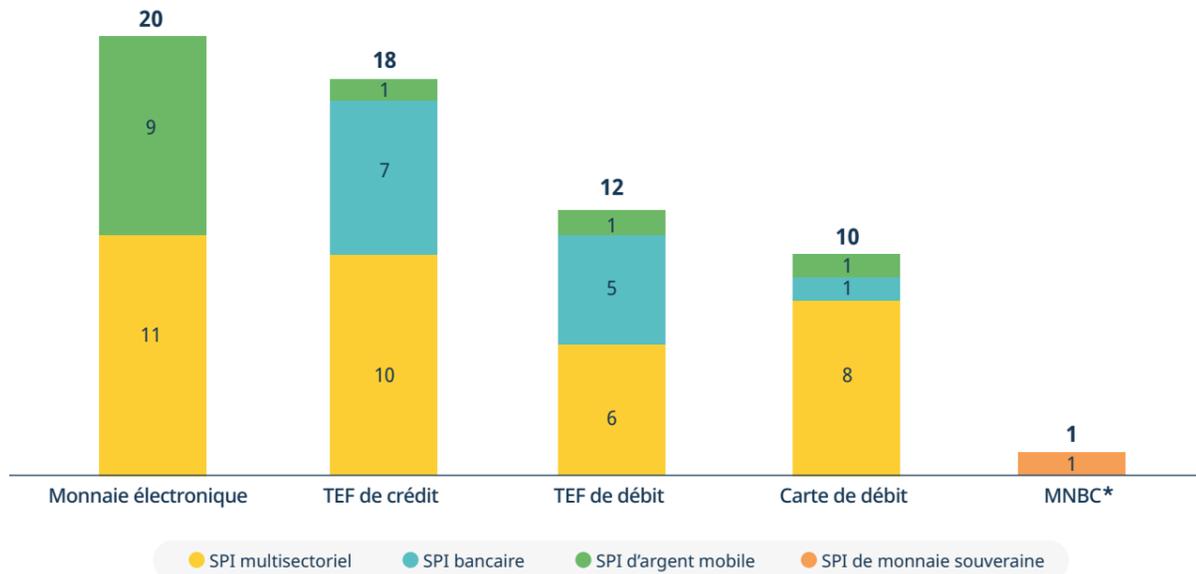
Instruments

Les instruments de monnaie électronique et de TEF de crédit sont les plus courants.

- Dix-neuf SPI donnent la possibilité d'utiliser des instruments de **monnaie électronique**
- De même, les options faisant appel au **TEF de crédit** sont prises en charge par 19 SPI.
- Le **TEF de débit**, quant à lui, est supporté par 13 SPI et les cartes de débit peuvent être utilisées sur 10 SPI.

- Les **systèmes multisectoriels** proposent la plus large palette d'instruments.
- Les **SPI bancaires** se concentrent principalement sur les TEF de crédit, et de manière auxiliaire sur les TEF de débit.

Illustration 2.5 | Instruments pris en charge par les SPI, mentions multiples (n = 31)



* La MNBC est un instrument à part, qui n'est actuellement utilisé que par eNaira au Nigeria.



Inclusivité

Un plus grand nombre de SPI sont devenus plus inclusifs.

Comparaison avec l'échelle d'inclusivité de 2023 :

- Quatre systèmes (MauCAS, NIP, TIPS et ZIPIT) ont rejoint le niveau « Avancé », de sorte qu'il existe maintenant au total neuf systèmes de niveau « Avancé » qui proposent leurs services dans 13 pays.
- Au niveau « Avancé », NIP (au Nigeria) est le plus susceptible d'atteindre le niveau « Mature » à court terme. En effet, le système a intégré tous les cas d'utilisation et il ne lui reste plus qu'à prévoir des voies de recours supplémentaires pour les utilisateurs finaux.

- Six des systèmes du niveau « Élémentaire » se rapprochent du niveau « Avancé », dont ils remplissent déjà deux des trois critères.
- Trois systèmes ont quitté la catégorie « Non classés » pour intégrer le niveau « Élémentaire » (solution d'argent mobile au Nigeria, solution d'argent mobile au Kenya et EthSwitch).

Le nombre de systèmes non classés a ainsi diminué, passant de 12 à 10. Le plus souvent, ils ne sont pas classés, car ils ne prennent pas en charge les paiements P2B.

Figure 2.6 | Cartographie des SPI selon leur positionnement sur l'échelle d'inclusivité





3

Adoption des paiements numériques par les utilisateurs finaux en Afrique

De nombreux consommateurs paient par voie numérique au moins une fois par semaine. Le genre, la fréquence des revenus et l'âge sont des variables affectant l'usage.

Il ressort des enquêtes et des entretiens qualitatifs individuels menés dans cinq pays que la plupart des utilisateurs de paiements numériques de l'échantillon ont tendance à effectuer une transaction numérique au moins une fois par semaine¹. Plus spécifiquement :

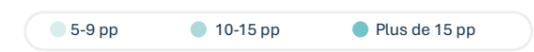
- L'Algérie est le seul pays couvert par l'étude où près de la moitié de l'échantillon n'utilise les paiements numériques qu'à raison de moins d'une fois par semaine.
- Les MPME interrogées ont recours aux paiements numériques plus fréquemment que les particuliers tous pays confondus, à l'exception de l'Ouganda.

- Les femmes interrogées déclarent que leur faible niveau d'alphabétisation, leurs bas revenus et leur manque d'indépendance financière les dissuadent d'utiliser les paiements numériques.
- Les sondés de moins de 30 ans sont les utilisateurs les plus fréquents des paiements numériques.
- Les personnes interrogées dont les sources de revenus sont occasionnelles ont moins recours aux paiements numériques que celles aux revenus réguliers.

Tableau 3.1 | Analyse des groupes d'utilisateurs par pays

	Toutes catégories		Particuliers		MPME	
	Différences entre les MPME et les particuliers	Âge	Genre	Fréquence des revenus	Genre	Taille de l'entreprise
Algérie	Utilisation plus fréquente parmi les MPME	Utilisation plus fréquente parmi les jeunes	Pas d'écart significatif	Pas d'écart significatif	Utilisation plus fréquente parmi les hommes	Pas d'écart significatif
Éthiopie		Pas d'écart significatif		Utilisation plus fréquente parmi les particuliers aux revenus réguliers	Pas d'écart significatif	Utilisation plus fréquente parmi les entreprises de plus grande taille
Guinée		Utilisation plus fréquente parmi les personnes plus âgées	Utilisation plus fréquente parmi les femmes	Utilisation plus fréquente parmi les particuliers aux revenus réguliers	Utilisation plus fréquente parmi les hommes	Pas d'écart significatif
Maurice		Utilisation plus fréquente parmi les jeunes	Pas d'écart significatif	Utilisation plus fréquente parmi les particuliers aux revenus occasionnels	Pas d'écart significatif	
Ouganda		Pas d'écart significatif	Utilisation plus fréquente parmi les jeunes	Utilisation plus fréquente parmi les hommes	Utilisation plus fréquente parmi les particuliers aux revenus réguliers	

Légende du dégradé de couleur : écart en points de pourcentage (« pp ») entre deux groupes d'utilisateurs en ce qui concerne la part des utilisateurs utilisant les paiements numériques au moins une fois par semaine



* Cette section s'appuie sur des études menées auprès des utilisateurs entre février et mars 2024 en Algérie, en Éthiopie, en Guinée, à Maurice et en Ouganda, avec un échantillon quantitatif non représentatif de 100 personnes interrogées par pays et un échantillon qualitatif de 20 personnes interrogées par pays.

L'épargne et les recharges télécoms sont les cas d'utilisation les plus numérisés. Pour les articles ménagers, les paiements numériques restent laborieux.

En Guinée et en Ouganda, plus de 70 % des personnes interrogées ont effectué des paiements numériques au cours du mois précédant l'enquête pour les trois cas d'utilisation les plus fréquents.



L'épargne est un cas d'utilisation courant, qui se révèle modérément ou fortement numérisé parmi les particuliers tous pays confondus, à l'exception de l'Éthiopie.



Les recharges télécoms, la réception de fonds et l'envoi d'argent à la famille et aux amis sont les cas d'utilisation les plus numérisés.



Le fait de percevoir des revenus sous forme numérique est un facteur d'adoption déterminant des paiements numériques.



Les paiements numériques pour des transactions P2B telles que le transport et les articles ménagers accusent un certain retard par rapport à d'autres cas d'utilisation.

Tableau 3.2 | Les principaux cas d'utilisation des particuliers ayant participé à l'étude et leur degré de numérisation

	#	Algérie	Éthiopie	Guinée	Maurice	Ouganda
Classement des cas d'utilisation les plus fréquents parmi les particuliers	1	Paiement d'articles ménagers	Recharges télécoms	Recharges télécoms	Tickets de bus ou carburant	Recharges télécoms
	2	Perception du salaire	Paiement d'articles ménagers	Paiement d'articles ménagers	Recharges télécoms	Épargne
	3	Épargne	Tickets de bus ou carburant	Épargne	Paiement d'articles ménagers	Réception d'argent de la famille et des amis
	4	Recharges télécoms	Perception du salaire	Envoi d'argent à la famille et aux amis	Perception du salaire	Tickets de bus ou carburant
	5	Envoi d'argent à la famille et aux amis	Envoi d'argent à la famille et aux amis	Perception du salaire	Épargne	Paiement d'articles ménagers

Cas d'utilisation pour lequel moins de 40 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours du mois écoulé

Cas d'utilisation pour lequel entre 40 et 70 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours du mois écoulé

Cas d'utilisation pour lequel plus de 70 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours du mois écoulé

« Je reçois mon salaire à la banque, puis je transfère l'argent sur mon compte d'argent mobile, car, la plupart du temps, j'utilise ce moyen de paiement, avec {Fournisseur 3}. »

— Femme, tranche d'âge des 30 à 44 ans, Éthiopie

Les MPME se tournent vers les paiements numériques pour les règlements de leurs clients et pour payer leur personnel et leurs fournisseurs.

L'encaissement des paiements des clients est un cas d'utilisation populaire parmi les entreprises et c'est même cette possibilité qui a motivé certains chefs d'entreprise à adopter les paiements numériques au départ. Les MPME interrogées en Algérie, à Maurice et en Ouganda se servent également des paiements numériques pour :

- verser les salaires du personnel
- envoyer des fonds à leur personnel pour qu'il puisse s'acquitter des frais de transport ou des recharges télécoms.

Les paiements des fournisseurs sont de plus en plus numérisés dans tous les pays étudiés, sous l'impulsion de l'essor du commerce électronique et de la demande des fournisseurs, qui exigent des règlements par voie numérique.

L'épargne des bénéfices de l'entreprise figure au rang des cinq premiers cas d'utilisation des paiements numériques tous pays confondus. Elle permet en effet aux MPME de mieux gérer leurs finances.

Tableau 3.3 | Les principaux cas d'utilisation des MPME sondées et leur degré de numérisation

	#	Algérie	Éthiopie	Guinée	Maurice	Ouganda
Classement des cas d'utilisation les plus fréquents parmi les MPME	1	Réception des paiements des clients		Réception des paiements des clients		Épargne des revenus d'activité
	2	Paiements des fournisseurs		Épargne des revenus d'activité	Paiements des fournisseurs	Réception des paiements des clients
	3	Épargne des revenus d'activité		Paiements des fournisseurs	Épargne des revenus d'activité	Paiements des fournisseurs
	4	Salaires du personnel	Remboursements de prêt	Recharge télécoms du personnel		
	5	Paiement des frais de transport du personnel	Recharge télécoms du personnel	Remboursements de prêt	Salaires du personnel	

Cas d'utilisation pour lequel moins de 40 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours du mois écoulé

Cas d'utilisation pour lequel entre 40 et 70 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours du mois écoulé

Cas d'utilisation pour lequel plus de 70 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours du mois écoulé

« Mes clients m'ont suggéré cette méthode, car certains d'entre eux habitent loin et ne peuvent pas payer en espèces. »

— Femme, propriétaire d'une entreprise, Algérie

L'utilisation habituelle est favorisée par la commodité, le faible coût, la confiance, la rapidité et la fiabilité.

Il est indispensable de disposer d'un téléphone portable et de pouvoir accéder à l'Internet pour effectuer des paiements numériques, mais ces éléments figurent parmi les trois principaux obstacles dans tous les pays étudiés. Le manque de moyens financiers est le deuxième obstacle le plus fréquemment invoqué, en particulier en Éthiopie et en Ouganda.



Certaines personnes interrogées éprouvent également des difficultés à lire les instructions et à maîtriser les interfaces utilisateur.

La commodité (en particulier la rapidité d'exécution, le gain de temps et la possibilité de pouvoir payer de n'importe où) joue un rôle primordial, car elle incite les nouveaux clients à devenir des utilisateurs habituels. Les répondants insistent également sur la sécurité que les paiements numériques offrent contre le vol.



Le manque de fiabilité des réseaux mobiles, les difficultés à annuler les transactions en cas d'erreur ou de fraude et l'acceptation limitée des paiements numériques par les commerçants sont autant d'obstacles à l'utilisation habituelle de ces moyens de paiement. La confiance est ébranlée par les craintes de fraude et d'escroquerie et la piètre qualité du service à la clientèle et des voies de recours n'aide pas non plus. Les coûts de transaction peuvent eux aussi constituer un frein dans certains pays.

Pouvez-vous ACCÉDER aux paiements numériques ?

Qu'est-ce qui motive la PREMIÈRE utilisation ?

Qu'est-ce qui a motivé une utilisation HABITUELLE ?

Les personnes REFUSENT

les paiements numériques lorsqu'elles ont des inquiétudes concernant la confidentialité des données, peu d'occasions de les utiliser dans leur sphère sociale ou professionnelle, un manque de confiance envers les fournisseurs, l'impression que les paiements numériques sont plus coûteux que l'argent liquide et un manque de connaissance et de compréhension quant à la manière de les utiliser.

Les personnes ADOPTENT

les paiements numériques lorsqu'elles perçoivent leurs revenus par voie numérique, lorsque leur famille et leurs amis y recourent et les recommandent ou, dans le cas des MPME, lorsque les clients souhaitent payer de manière électronique.



« Une fois, alors que j'étais avec mon mari, nous avons voulu payer par voie numérique. Mais la transaction n'a pas abouti, parce qu'il n'y avait pas de réseau. »

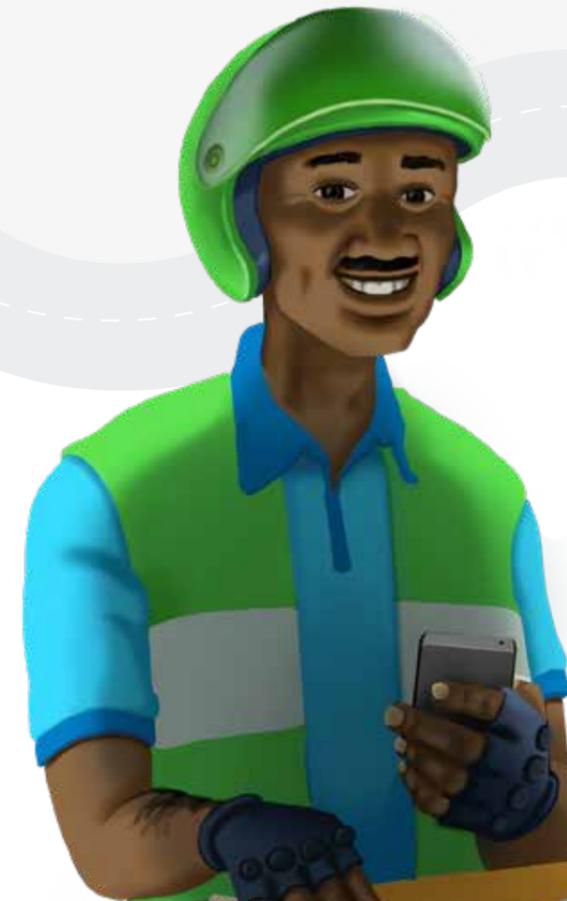
— Femme, utilisatrice, propriétaire d'une micro-entreprise, Algérie

« J'ai découvert {Fournisseur A}, parce que les gens l'utilisaient, parce que j'en entendais parler autour de moi. J'ai donc moi aussi commencé à l'utiliser. »

— Femme, utilisatrice, Guinée

« La fraude numérique constitue un autre risque. N'importe qui peut dérober des fonds sans qu'on s'en aperçoive ou qu'on comprenne comment c'est arrivé. »

— Homme, utilisateur, Ouganda



« Travailler et générer du chiffre d'affaires ou me rendre physiquement à la banque pour faire quelques maigres économies sur la transaction ? Le calcul est vite fait ! »

— Homme, propriétaire d'une micro-entreprise, Éthiopie



Obstacles à l'inclusivité

La capacité à répondre aux besoins des utilisateurs finaux dépend de la dynamique concurrentielle et de la réglementation.

La capacité d'un SPI à répondre aux besoins des utilisateurs finaux et à rendre les paiements numériques plus inclusifs, et donc à devenir un SPII, dépend de la

dynamique concurrentielle au sein de son marché, de ses possibilités d'expansion ainsi que des catalyseurs et obstacles à l'inclusivité auxquels il est confronté :



Les fournisseurs du secteur privé pourraient ne pas être incités à participer aux SPI : les fournisseurs déjà bien implantés et dotés d'une architecture de paiement bien établie sur leur marché peuvent ne pas être enclins à rejoindre un SPI sans incitation ou proposition de valeur claire. Sur ces marchés, le volume et la valeur des transactions qui transitent par le SPI pourraient ne pas suffire pour garantir sa pérennité.



Une intégration trop complexe ou coûteuse : les petits fournisseurs de services de paiement ou ceux qui disposent d'une technologie plus ancienne sont confrontés à des difficultés au moment de rejoindre un SPI.



Les doublons géographiques pourraient fragmenter la mise à l'échelle : certains des nouveaux SPI en cours de développement sont des systèmes régionaux offrant des services qui pourraient faire double emploi avec ceux que proposent les systèmes nationaux.



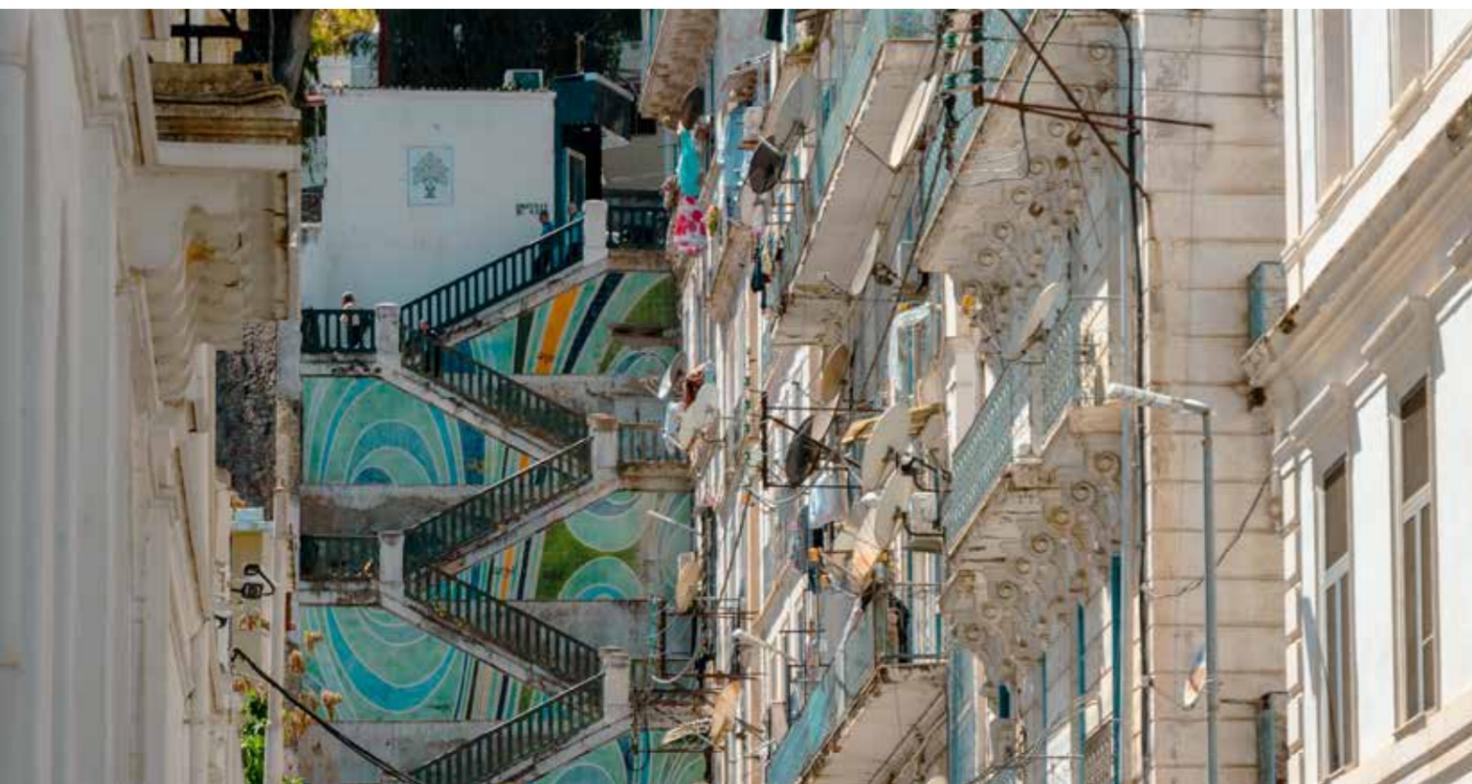
La réglementation et les régimes d'agrément pourraient limiter la portée des paiements numériques : les SPI soumis à des réglementations restrictives peuvent avoir du mal à intégrer de nouveaux participants, tels que les FSP non bancaires, de sorte que le nombre d'utilisateurs finaux susceptibles d'être atteints est limité.



4

Coup de projecteur sur la nécessité d'une réglementation propice à l'innovation

Analyse approfondie de l'octroi des agréments aux fintechs et des procédures eKYC



Rendre les SPI plus inclusifs en optant pour une réglementation propice à l'innovation.

La législation, la réglementation et les orientations réglementaires déterminent les produits et services de paiement instantané disponibles sur un marché. Si certains pays d'Afrique ont progressé dans la modernisation de leur cadre réglementaire, nombre d'entre eux doivent encore relever le défi de parvenir à construire des environnements pleinement capables de soutenir les SPI et de favoriser l'innovation et l'inclusivité. Dans la réflexion des régulateurs sur la mise en place de cadres réglementaires capables de s'adapter à l'évolution du paysage des paiements, deux domaines

spécifiques de la réglementation sont susceptibles d'avoir un impact important sur la montée en puissance des SPI et de l'IPN :

- l'octroi d'agrèments aux fintechs
- la réglementation relative à la connaissance électronique du client (« eKYC », de l'anglais *Electronic Know your customer*)

Les parties prenantes des SPI ont la possibilité de défendre leurs points de vue et d'apporter leur contribution à cet égard.



Permettre aux SPI de toucher de plus larges publics en octroyant aux fintechs des agrèments proportionnels aux risques.



Les obstacles à l'octroi d'agrèments aux fintechs limitent la portée des paiements instantanés
 Une réglementation manquant de clarté ou des régimes d'agrèment non corrélés avec les risques et onéreux pour les FSP brident le potentiel de participation des fintechs aux SPI. Dès lors, les innovations conçues par les fintechs pour toucher les groupes exclus et mal desservis ne sont pas toujours disponibles. Cela peut également empêcher les fintechs d'opérer pleinement dans le secteur financier réglementé.



Une réglementation propice à l'innovation, avec notamment des octrois d'agrèments fondés sur les risques, peut permettre aux fintechs d'intégrer les SPI
 Pour que les fintechs et les autres institutions financières non bancaires disposent d'options appropriées pour entrer sur le marché, contribuer à l'innovation dans l'univers des paiements et rejoindre les SPI, les pays doivent mettre en place des approches réglementaires et des outils d'octroi d'agrèments qui permettent d'inclure de tels acteurs. Il faut donc passer d'une approche d'octroi d'agrèments institutionnelle à une approche en fonction des activités, proposer des agrèments proportionnels aux risques (tels que des agrèments à plusieurs niveaux) et introduire des bacs à sable réglementaires ainsi que des dispositifs de facilitation de l'innovation.

Catalyseurs d'inclusion

- 1 Clarifier les processus de réglementation et de surveillance et fournir des orientations sur leur évolution.** Grâce à des politiques claires et à une communication cohérente, les fintechs peuvent obtenir des agrèments avant même que les catégories d'agrèments ne soient mises à jour.
- 2 Adopter une approche fondée sur les risques et mettre à jour les catégories d'agrèments.** Instaurer un système d'octroi d'agrèments proportionnels aux risques (comme les agrèments à plusieurs niveaux) et des catégories d'agrèments actualisées, qui soient flexibles et reflètent l'évolution du paysage des activités de paiement.
- 3 Tirer parti de la technologie de surveillance.** La numérisation des processus de surveillance permettra de rationaliser les procédures d'octroi d'agrèments et de dégager des ressources pour répondre à des besoins d'assistance plus complexes.
- 4 Faire de l'inclusion financière l'un des fondements des critères du bac à sable réglementaire ou du centre d'innovation.** Accorder un accès préférentiel aux produits ou aux modèles économiques qui privilégient les utilisateurs insuffisamment desservis.



Permettre une intégration inclusive des acteurs grâce à l’eKYC.

Les approches réglementaires en matière de procédures de connaissance du client (« KYC ») et d'exigences de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle (« CDD ») peuvent considérablement affecter la capacité des FSP à intégrer de nouveaux clients et à leur permettre d'utiliser les paiements numériques.

Le processus de KYC comprend trois étapes principales : partage des informations relatives à l'identité, présentation des justificatifs et vérification de ces justificatifs. Des approches trop strictes en matière de KYC, associées à une forte dépendance à

l'égard des procédures manuelles et papier, peuvent avoir pour effet à la fois d'exclure des personnes et de se révéler inefficaces en matière de gestion des risques (GAFI, 2021). L'eKYC vient remplacer cette approche manuelle par des solutions qui autorisent la fourniture de documents électroniques et leur validation, une approche à l'évidence plus inclusive.

L'illustration suivante montre à quoi pourrait ressembler l'eKYC à chacune des différentes étapes ainsi que les avantages qu'elle pourrait offrir par rapport aux moyens d'identification non électroniques.

Illustration 4.1 | Aperçu des processus KYC et eKYC

	Étape 1 : le client partage des informations relatives à son identité (p. ex., son nom, sa date de naissance, son adresse)	Étape 2 : le FSP compare les informations fournies par le client avec les justificatifs produits	Étape 3 : le FSP vérifie l'authenticité du justificatif
Vérification non électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire papier • Partage verbal des informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs et documents papier (p. ex., carte d'identité nationale, justificatif de domicile) 	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection physique du justificatif, par le toucher et selon son apparence
Vérification électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire rempli électroniquement • Formulaire automatiquement prérempli à partir des informations issues de la base de données/lecture de puce/code QR/code MRZ (dans le cas d'une infrastructure à clé publique/d'un cryptage, ceci inclut l'étape 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Copie électronique d'un justificatif papier • Biométrie • Justificatif électronique sans représentation physique 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle d'authenticité électronique et validation des images/documents • Vérification croisée des informations/justificatifs par rapport à la base de données/lecture de la zone de lecture automatique MRZ de la puce • Détection de la fraude • Vérification vidéo • Validation du contenu du jeton • Détection de vivacité
Objectif principal de l'eKYC	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la fiabilité des données • Améliorer le confort du client • Permettre les interactions à distance • Surmonter les obstacles liés à l'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la robustesse • Permettre les interactions à distance 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la robustesse • Permettre les interactions à distance

 **L'interaction avec le client peut être physique ou intervenir à distance. La possibilité d'interaction à distance avec le client améliore l'accessibilité des services financiers.**

Tous les pays dotés d'un SPI autorisent une certaine forme d'eKYC, mais des lacunes subsistent.

Tous les pays desservis par un SPI opérationnel ont adopté l'une ou l'autre des composantes de l'eKYC. D'importantes lacunes persistent toutefois concernant l'utilisation (ou non) des justificatifs électroniques : soit ils ne sont pas autorisés, soit leur utilisation n'est

pas encadrée. Cette absence d'orientations peut amener les FSP à ne pas savoir comment se mettre en conformité avec la loi, les conduisant à adopter des approches plus strictes et moins inclusives (Cenfri, 2018b).

Tableau 4.1 | Cartographie de la réglementation eKYC dans les pays dotés d'un SPI en activité

Pays	Mode de soumission des informations	Type de justificatifs	Vérification des justificatifs	Interaction à distance avec les clients	Mise en place d'un processus KYC à plusieurs niveaux
Processus d'eKYC mis en place de bout en bout					
République arabe d'Égypte²	Voie électronique autorisée	Format électronique autorisé*	Voie électronique autorisée*	Autorisée*	Oui*
Kenya	Aucune disposition	Format électronique autorisé	Voie électronique autorisée	Autorisée	Non
Maurice	Aucune disposition	Format électronique autorisé	Voie électronique autorisée	Autorisée	Non
Nigeria	Voie électronique autorisée	Format électronique autorisé	Voie électronique autorisée	Autorisée (risque élevé)	Oui
Rwanda³	Voie électronique autorisée**	Flexible	Voie électronique autorisée**	Autorisée	Oui
Afrique du Sud	Aucune disposition	Format électronique autorisé	Voie électronique autorisée	Autorisée	Non
Tunisie	Voie électronique autorisée	Format électronique autorisé	Voie électronique autorisée	Autorisée	Oui

* Uniquement applicable aux institutions non bancaires. ** Uniquement applicable aux émetteurs de monnaie électronique.

2 Alors que la Banque centrale d'Égypte (« CBE ») n'a pas encore mis en place de dispositions relatives à l'eKYC, certaines banques et institutions financières non bancaires ont mis en œuvre une version « allégée » du processus. Toutes les étapes sont dématérialisées, à l'exception de la signature des documents, étape pour laquelle les clients doivent encore se rendre en agence ou signer par l'intermédiaire d'un coursier (entretiens avec des parties prenantes, 2024). Toutefois, l'Autorité de régulation financière (Financial Regulation Authority, « FRA »), l'organe de réglementation des institutions non bancaires, a publié en 2023 des lignes directrices détaillées sur l'identité numérique, qui ont permis à ces institutions de déployer un processus eKYC de bout en bout. En vertu de cette réglementation, les fournisseurs de services eKYC peuvent également se faire accréditer pour offrir leurs services d'identification et de vérification aux institutions non bancaires. Comme les banques traditionnelles ne relèvent pas de cette réglementation, l'obtention d'une signature « physique » reste de mise. La CBE est toutefois connue pour accorder des dérogations au cas par cas. La CBE travaille actuellement à l'élaboration d'une réglementation eKYC et à la création d'une identité financière numérique (entretiens avec des parties prenantes, 2024).

3 La Banque nationale du Rwanda a publié une nouvelle réglementation sur la monnaie électronique en 2022, qui autorise explicitement l'enregistrement des clients par voie électronique et la vérification de leur identité via la base de données de l'Agence nationale d'identification. Les émetteurs de monnaie électronique peuvent donc mettre en place le processus d'eKYC de bout en bout (Banque nationale du Rwanda, 2022). La réglementation applicable aux banques ne mentionne pas aussi explicitement l'utilisation du processus d'eKYC pour la vérification et la soumission d'informations relatives à l'identification. Elle adopte toutefois une approche plus souple qui fait référence à des « documents, données ou informations provenant de sources fiables et indépendantes » et autorise les interactions à distance, ce qui ouvre également la voie à l'eKYC de bout en bout (Banque nationale du Rwanda, 2022).

Pays	Mode de soumission des informations	Type de justificatifs	Vérification des justificatifs	Interaction à distance avec les clients	Mise en place d'un processus KYC à plusieurs niveaux
Processus d'eKYC mis en place de bout en bout					
Zimbabwe	Aucune disposition	Format électronique autorisé	Flexible	Autorisée (risque élevé)	Non
Processus d'eKYC partiellement mis en place					
Angola	Aucune disposition	Format papier uniquement	Format papier uniquement	Autorisée (risque élevé)	Non
Éthiopie	Aucune disposition	Format papier uniquement	Flexible	Autorisée (risque élevé)	Oui
Ghana	Aucune disposition	Format papier uniquement	Voie électronique autorisée	Autorisée (risque élevé)	Oui
Gambie	Aucune disposition	Format papier uniquement	Flexible	Autorisée (risque élevé)	Non
Lesotho	Aucune disposition	Format électronique autorisé	Flexible	Aucune disposition	Oui
Madagascar	Aucune disposition	Format papier uniquement	Format papier uniquement	Autorisée	Non
Malawi	Aucune disposition	Format électronique autorisé	Format papier uniquement	Non autorisée	Non
Maroc	Aucune disposition	Flexible	Flexible	Autorisée (risque élevé)	Non
Mozambique	Aucune disposition	Format papier uniquement	Format papier uniquement	Autorisée (risque élevé)	Non
Tanzanie ⁴	Aucune disposition	Format papier uniquement	Format papier uniquement	Autorisée	Oui
Ouganda	Aucune disposition	Format papier uniquement	Format papier uniquement	Autorisée	Oui
Zambie	Aucune disposition	Format papier uniquement	Voie électronique autorisée	Autorisée	Oui
CEMAC	Aucune disposition	Format papier uniquement	Flexible	Autorisée (risque élevé)	Non

⁴ La Tanzanie propose un processus d'eKYC de bout en bout pour les transactions de monnaie électronique de niveau 1, pour autant que la personne concernée soit déjà titulaire d'un numéro de téléphone et d'un compte d'argent mobile enregistrés (Banque de Tanzanie, 2015a).

Étendre l'accès aux systèmes de paiement instantané grâce à l'eKYC



Les obstacles à l'eKYC de bout en bout entravent l'intégration efficace des utilisateurs finaux en zones reculées ou mal desservies. Parmi les défis entourant une pleine mise en œuvre de l'eKYC, on retrouve des obstacles réglementaires, des questions relatives à la technologie et à l'infrastructure, des contraintes opérationnelles et financières ainsi que l'adoption par les FSP. La classification des interactions à distance comme étant à haut risque, le manque d'harmonisation transfrontalière et l'absence de soutien à l'innovation des réglementations existantes poussent les institutions financières à recourir à des processus manuels et analogiques ainsi qu'à la demande de fourniture de justificatifs physiques.



La sécurité juridique qu'instaureront les organismes de réglementation contribuera à promouvoir l'adoption et l'expansion de l'eKYC. Les politiques nationales et régionales seront essentielles pour aider à promouvoir l'eKYC et les programmes connexes, y compris l'identité numérique. Pour éviter les redondances coûteuses, l'harmonisation entre les pays sera cruciale pour les paiements transfrontaliers.

Catalyseurs de l'eKYC

- Déployer des cadres réglementaires proportionnels aux risques en matière de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle (« CDD ») :** Les organismes de réglementation devraient instaurer une approche fondée sur les risques afin de garantir une plus grande souplesse dans leurs cadres réglementaires, en particulier via l'adoption de processus de CDD basés sur les résultats pour les banques et les institutions non bancaires.
- Autoriser les justificatifs électroniques et l'envoi des justificatifs par voie électronique :** Les organismes de réglementation devraient publier des orientations qui précisent ce qui est autorisé s'agissant de la soumission des justificatifs par voie électronique, de l'utilisation de justificatifs électroniques ou des représentations électroniques de justificatifs physiques.
- Permettre la vérification en ligne et mettre en place une infrastructure d'identification numérique fiable et intégrée :** Publier des orientations sur les méthodes de vérification de l'identité électronique autorisées, en particulier en l'absence de bases de données gouvernementales accessibles ou de systèmes d'identification numérique. Compléter les lignes directrices réglementaires par une infrastructure d'identité nationale développée en tant qu'IPN.
- Ne plus considérer que les interactions à distance présentent un risque élevé :** Les organismes de réglementation devraient préciser que les interactions à distance ne présentent pas toujours un risque élevé. Elles peuvent en effet poser un risque moyen ou faible si des mesures d'identification appropriées sont mises en œuvre.
- Promouvoir des pratiques efficaces de partage des données :** Les organismes de réglementation peuvent encourager le respect des exigences en matière d'échange d'informations conformément aux recommandations du GAFI. Ils peuvent également promouvoir une approche collaborative de la CDD qui permette aux FSP de recourir à d'autres FSP ou fournisseurs de services réglementés pour l'eKYC.
- Harmoniser les orientations régionales sur l'eKYC pour assurer la cohérence dans les différentes juridictions :** Les organismes régionaux devraient fournir des orientations régionales pour permettre aux FSP d'interpréter comme il se doit les réglementations dans le contexte de l'eKYC. Ils peuvent par ailleurs œuvrer à l'harmonisation des approches et des pratiques en matière de réglementation et de surveillance.



5

Opportunités et tendances pour favoriser la mise à l'échelle et l'inclusivité

Les tendances qui rythment les marchés, façonnent les systèmes et animent les consommateurs sont source d'opportunités pour accroître l'inclusivité des SPI et leur permettre de s'étendre.

Plusieurs tendances affecteront les SPI dans les années à venir. Chacune d'entre elles apportera des opportunités distinctes de contribuer à l'inclusivité. Ces tendances relèvent de trois grandes catégories :

les tendances qui rythment les marchés se rapportent à l'environnement dans lequel un SPI et ses parties prenantes opèrent ; le degré de priorité accordé à l'IPN joue un rôle déterminant

les tendances qui façonnent les systèmes concernent les tendances qui découlent du SPI lui-même

les tendances qui animent les consommateurs se font l'écho des comportements de ces derniers et de leurs besoins spécifiques

La dynamique qui sous-tend la création de l'IPN peut favoriser l'inclusivité du système de paiement.

Tendances au niveau du marché

Tendance	En quoi est-ce important ?	Opportunités pour favoriser l'inclusivité des SPI
<p>1. Le concept d'IPN donne une forme plus explicite au débat sur les SPI</p>	<p>L'IPN occupe une place de choix dans le discours mondial et se positionne comme le socle même de la numérisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tirer parti de l'élan suscité autour de l'IPN pour positionner le SPI comme un bien public et profiter de stratégies et du soutien des capacités. Collaborer avec les autres acteurs de l'écosystème pour convenir de normes communes applicables à l'ensemble de l'économie numérisée.
<p>2. Un SPI au service de l'inclusivité financière n'est possible que si l'infrastructure numérique nationale est mature</p>	<p>Bien que les FSP ne soient pas à blâmer, la confiance et l'accès sont minés par les délais d'attente de l'USSD et les erreurs réseau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tirer parti des avantages de la numérisation, en déployant des solutions de transfert et d'acceptation des paiements modernes. Mettre au point des solutions de contournement prises en charge par les SPI, comme les paiements hors ligne ou les étiquettes de communication en champ proche. Accroître la confiance grâce à la transparence sur le statut des paiements et à l'existence de voies de recours.
<p>3. L'innovation des SPI continuera de rester limitée par la réglementation et la sous-utilisation des données permettant d'éclairer leurs processus.</p>	<p>En Afrique, tous les cadres réglementaires ne permettent pas encore d'intégrer l'innovation liée aux SPII.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer aux processus de réforme réglementaire. Mettre en place des services KYC centralisés au niveau du SPI, avec le consentement de l'utilisateur final, afin d'améliorer les processus CDD/KYC. Définir une approche cohérente de la collecte de données pour permettre un processus décisionnel fondé sur les données concernant la gouvernance du SPI, les fonctionnalités de ce dernier, l'analyse des risques liés aux transactions et à l'intégration des nouveaux participants et des utilisateurs finaux.

Le grand nombre de systèmes en cours de développement crée un risque de fragmentation et offre des opportunités d'intégration.

Tendances des systèmes

Tendance	En quoi est-ce important ?	Opportunités pour favoriser l'inclusivité des SPI
1. Le déploiement des SPI régionaux accuse des retards	Les SPI régionaux sont complexes à mettre en place et à faire fonctionner. Entre-temps, des solutions transfrontalières, en boucle fermée et privées comblent les lacunes.	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les SPI nationaux à l'intégration régionale (se concentrer p. ex., sur la résolution des problèmes liés aux changes, au partage des données et à la coopération) pour un déploiement plus rapide des SPI régionaux. Faire valoir la valeur ajoutée des SPI régionaux, qui peuvent faire office de SPI nationaux dans les pays qui en sont dépourvus, et désencombrer les principaux goulets d'étranglement en matière d'envois de fonds et de paiements commerciaux.
2. Spectaculaire augmentation de la capacité de traitement de paiements instantanés	Le potentiel de transformation des SPI en IPN dépend de leur modèle économique et de leur échelle. En présence d'un grand nombre de SPI, la lutte pour l'échelle risque d'entraîner une fragmentation et de compromettre la viabilité des modèles économiques.	<ul style="list-style-type: none"> Capitaliser sur la concurrence entre les FSP pour améliorer la proposition de valeur du système. Optimiser le modèle économique à la faveur d'une conception appropriée du SPI et d'une stratégie de participation.
3. Les SPI donneront la priorité aux paiements par téléphone mobile	L'évolution des SPI contemporains reste guidée par l'augmentation des comptes d'argent mobile et de la pénétration des téléphones mobiles en Afrique. L'accent est mis sur les applications en tant que canal et sur les numéros de téléphone mobile en tant qu'identifiants secondaires.	<ul style="list-style-type: none"> Déployer des technologies mobiles simples d'utilisation et universelles, telles que les demandes de paiement et les codes QR. Renforcer les mesures de sécurité pour les processus de téléphonie mobile via le SPI. Tenir compte des réalités de l'USSD, pour celles et ceux qui n'auront toujours pas les moyens d'acheter un smartphone.

La confidentialité des données, la fraude et les coûts de transaction continueront de freiner l'adoption des SPI, mais l'attrait des sources de revenus numériques pourrait l'emporter.

Tendances des consommateurs

Tendance	En quoi est-ce important ?	Opportunités pour favoriser l'inclusivité des SPI
1. Des obstacles à l'utilisation habituelle subsistent	La confidentialité des données, la fraude et les coûts de transaction continuent de freiner le recours aux paiements numériques.	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les fonctionnalités de sécurité et mettre en place des voies de recours rapides. Atténuer le risque d'usage illicite des données, grâce à un cadre rigoureux de gouvernance des données au niveau du SPI. Revoir les stratégies tarifaires.
2. La perception de revenus numériques récurrents devient un catalyseur du recours aux paiements instantanés	La perception d'un revenu numérique favorise l'adoption du paiement instantané.	<ul style="list-style-type: none"> Incorporer les cas d'utilisation G2P dans les SPI, étant donné le soutien apporté par l'aide sociale aux revenus des ménages et à l'inclusion financière. La centralisation des informations KYC au niveau du SPI peut contribuer à confirmer le bon bénéficiaire.





6

Les prochaines étapes des SPII

En Afrique, l'accessibilité et l'utilisation des paiements instantanés se sont accrues. La prochaine priorité sera de s'assurer de l'inclusivité des SPI, pour tenir la promesse de l'IPN.

Faits saillants du Rapport SIIPS 2024

- Les SPI multisectoriels font état d'une forte augmentation des volumes et des valeurs des transactions traitées.
- Les systèmes régionaux accueillent de plus en plus de participants et favorisent les connexions transfrontalières.
- Plusieurs systèmes ont progressé sur l'échelle d'inclusivité.
- Les systèmes deviennent plus utiles pour les utilisateurs finaux, en rendant davantage de cas d'utilisation et de canaux accessibles.

Défis à surmonter

- Les consommateurs se heurtent encore à des obstacles liés à la confiance, au coût et à l'accessibilité.
 - Les SPI nationaux et transfrontaliers rivalisent les uns avec les autres pour s'étendre, car ils sont en concurrence avec les solutions de paiement privées et l'économie de l'argent liquide.
 - La réglementation et les régimes d'octroi d'agrément restreignent la capacité des FSP à innover et à accroître l'inclusion.
- Alors que de plus en plus de pays alignent leurs efforts de modernisation numérique sur le développement de l'IPN, le secteur financier a la possibilité de mettre à jour les cadres réglementaires et de rendre l'interopérabilité obligatoire, au bénéfice de la société dans son ensemble.

Recommandations adressées aux parties prenantes des SPI



Les opérateurs de SPI peuvent...

- Mettre en œuvre des cas d'utilisation, des canaux et des instruments inclusifs

- Développer les voies de recours des consommateurs
- Élaborer un modèle économique durable et une stratégie d'engagement des participants



Les organismes de réglementation, décideurs politiques et organismes de surveillance des SPI peuvent...

- Défendre une stratégie nationale/ régionale en matière d'IPN
- Mettre en œuvre une réglementation favorable à l'innovation
- Améliorer la connectivité et la mise à disposition d'infrastructures



Les partenaires de développement peuvent...

- Procéder à des évaluations, assurer le renforcement des capacités et fournir une assistance technique

- Financer et soutenir les projets essentiels pour l'écosystème
- Servir d'intermédiaire entre les acteurs de l'écosystème des SPI



Les participants aux SPI peuvent..

- Proposer des paiements, des produits et des services simples d'utilisation
- Réduire les risques de fraude liée aux paiements mobiles
- Donner forme aux projets de SPI et d'IPN via une participation active

AfricaNenda invite les parties prenantes et les partenaires à ouvrir la voie aux SPII en tant qu'IPN en Afrique.

Le chemin vers l'inclusivité passe par :

DES CADRES RÉGLEMENTAIRES PROPICES À L'INNOVATION pour favoriser une implication plus directe des fintechs et rationaliser les procédures eKYC en vue d'intégrer facilement de nouveaux utilisateurs finaux.

Des régulateurs nationaux et régionaux capables de **COORDONNER** leurs actions de manière **PLUS PROACTIVE**.

UNE PARTICIPATION GÉNÉRALISÉE AUX SPI, motivée par l'acceptation du statut de bien public de ces derniers, et du rôle essentiel qu'ils jouent pour l'IPN.

Les **partenariats public-privé** établiront une approche intégrée du développement axé sur l'IPN.

L'IMPORTANCE DU PARTAGE DE DONNÉES VENTILÉES

Plus les SPI collecteront et partageront des données ventilées sur les transactions *on-us* et *not-on-us*, sur les flux correspondant à chaque cas d'utilisation et sur les écarts entre les hommes et les femmes, plus les enseignements qui en découleront seront riches et participeront au bien commun.



AFRICANENDA—UN PARTENAIRE DE CONFIANCE POUR LES PARTIES PRENANTES DU CONTINENT

Ce rapport contribue à l'établissement d'un cadre de mesure commun pour les SPI. AfricaNenda s'engage à atteindre l'objectif commun qui consiste à rendre les paiements numériques instantanés plus accessibles et plus utiles pour tous. Elle est également résolue à contribuer au renforcement des capacités au service de SPII efficaces qui parferont l'infrastructure publique numérique en Afrique.

AfricaNenda reconnaît le rôle et les contributions des autres partenaires de développement dans la poursuite de cette mission.

Liste des banques centrales/opérateurs de SPI qui ont répondu à l'enquête sur les SPI pour le Rapport SIIPS 2024

Nous remercions sincèrement les banques centrales d'Afrique du Sud, de l'Angola, de l'Égypte, de Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, de Madagascar, de Maurice, de Tanzanie, de Tunisie et d'Ouganda, ainsi que les opérateurs de systèmes de paiement instantané BankservAfrica (Afrique du Sud), EthSwitch (Éthiopie), Gamswitch (Gambie), Integrated Payment Systems Ltd. (Kenya), Natswitch (Malawi), Nigeria Inter-Bank Settlement System, RSwitch (Rwanda), Zambia Electronic Clearing House Limited (ZECHL), Zimswitch Technologies (PVT) Ltd. (Zimbabwe) et GIMAC (CEMAC) pour avoir fourni des données permettant de compléter les informations manquantes.

Ces données ont permis d'enrichir l'analyse du paysage des SPI et de mieux comprendre ce qui fonctionne et les lacunes qui subsistent en matière d'inclusion. Nous invitons davantage de banques centrales et d'opérateurs de systèmes de paiement instantané à partager leurs données et à contribuer à l'amélioration de la transparence et au partage des connaissances qui facilitent l'accès aux paiements numériques. La liste énumère la contribution des banques centrales et des opérateurs de SPI dans l'ordre alphabétique de leur pays respectifs.

Système	Données sur les volumes et les valeurs partagées par les banques centrales respectives :
RTC (Afrique du Sud)	Banque centrale d'Afrique du Sud
KWiK (Angola)	Banque nationale de l'Angola
IPN et Meeza Digital (Égypte)	Banque centrale d'Égypte
Gamswitch (Gambie)	Banque centrale de Gambie
GIP et le système MMI au Ghana	Banque du Ghana
Solution d'argent mobile au Kenya	Banque centrale du Kenya
LeSwitch (Lesotho)	Banque centrale du Lesotho
Solution d'argent mobile à Madagascar	Banque centrale de Madagascar
MauCAS (Maurice)	Banque de Maurice
Solution d'argent mobile en Ouganda	Banque d'Ouganda
Taifa Moja, TIPS (Tanzanie)	Banque de Tanzanie
Solution d'argent mobile en Tunisie	Banque centrale de Tunisie
Système	Données sur les volumes et les valeurs partagées par l'opérateur du SPI :
PayShap (Afrique du Sud)	BankservAfrica
EthSwitch (Éthiopie)	EthSwitch
Gamswitch (Gambie)	Gamswitch
PesaLink (Kenya)	Integrated Payment Systems Ltd. (« IPSL »)
Natswitch (Malawi)	Natswitch
NIP (Nigeria)	Nigeria Inter-Bank Settlement System (« NIBSS »)
eKash (Rwanda)	RSwitch
NFS (Zambie)	Zambia Electronic Clearing House Limited (« ZECHL »)
ZIPIT (Zimbabwe)	Zimswitch
GIMACPAY (CEMAC)	Groupement Interbancaire et Monétique de l'Afrique Centrale (« GIMAC »)

AfricaNenda Foundation

C1-402, 4th Floor, Block C, Grand Baie La Croisette, Grand Baie, Mauritius

site Web www.africanenda.org | e-mail info@africanenda.org



Octobre 2024

© 2024 - Tous droits réservés AfricaNenda Foundation